ANNEXE I

(a. 3)

	ice de Qu							PENSIC	_	_		E FIXAT	_
								FORMULAI	RE:			du p	ère _
N⁰ du	dossier _											de la m	_
										p		onjointen	=
												oli par le j	juge
								pr	éparé le	€ Anr	née ľ	Mois	Jour
				ı	Remplir en o	caractère	s d'imprin	merie					
	remp	olit est te	peuvent remplir enu de fournir qu'il connaît con	les information	ons et les	et doivent documer	fournir le nts qui le	es documents e concernent.	requis. À Il peut e	défaut, égaleme	le paren ent indiqu	t qui le uer les	
			NE PAS AG	RAFER LES	DOCUME	NTS FO	URNIS A	AU PRÉSENT	FORM	JLAIRE			
Partic	e 1 – Idei	ntificat	tion										
100	Nom		(Identification			_		Prénom(s)					
101								D={(-)					
101	Nom		(Identification	de la mère)		_		Prénom(s)					
		Inc	diquer la date de	naissance de	chacun des	enfants co	ommuns a	aux parents con	cernés pa	r la dem	ande		
102				104				10	_				
103	Année	Mois	Jour	105	Année	Mois	Jour	10	_	Année	Mois	Jour	
103	Année	Mois	Jour	105	Année	Mois	Jour	IC		Année	Mois	Jour	
Darti	2 – Éta	t dos r	evenus des	naronte									
provinci fiscale _ conform	ale produite o o iément à la Lo	conformér u, si cette oi de l'imp	née courante ou, s ment à la Loi sur e déclaration n'a p oôt sur le revenu (l s devez égalemen	les impôts (cha cas été produite L.R.C. 1985, c.	apitre I-3) et I e ou, cet avis 1 (5 ^e suppl.))	'avis de co s n'a pas e et l'avis de	otisation po été transm e cotisation	rovincial transmi iis, fournir une c n fédéral transmi	is par le m copie de la is par le mi	ninistre du déclarati inistre du	u Revenu tion de re Revenu r	pour la de venus fédé national pou	rnière anne rale produi
200	Salaire	brut								PÈRI	=	MÈF	RE
200			erniers relevés de	e paye)									
201	Commi	ssions/l	Pourboires						_				
202	(revenus	bruts moi	d'entreprise o ins les dépenses inanciers)				itonome)		_				
203	Prestat	ions d'a	assurance-em	ploi et d'ass	surance pa	arentale			_				
204	Pension	n alimer	ntaire versée	par un tiers	et reçue à	a titre pe	ersonnel						
205	Prestati	ions de	retraite, d'inv	alidité ou au	ıtres								
206	(indiquer	le montar	dendes et aut nt imposable des cas échéant, à la	dividendes qu	i figure à la d	déclaration	n fiscale						
207		bruts de l	location moins le s revenus et dépe			ation d'im	meuble)		_				
208	d'aide fina	ition des t ancière d ammes c	transferts gouver le dernier recours d'aide financière a	et des montar	nts reçus dar	ns le cadre	е	ition, du Loisir					

(2016-01)

TOTAL

(additionner les lignes 200 à 208)

209

Partie	3 - Calcul du revenu disponible des parents aux fins du calcul de la cor	ntribution				
		PÈRE	MÈRE			
300	Revenu annuel (ligne 209)					
301	Déduction de base (Voir table)					
302	Déduction pour les cotisations syndicales					
303	Déduction pour les cotisations professionnelles					
304	Total des déductions (additionner les lignes 301 à 303)					
305	Revenu disponible de chaque parent (ligne 300 - ligne 304) Inscrire 0 si négatif					
306	Revenu disponible des deux parents (additionner les montants de la ligne 305)					
307	Facteur (%) de répartition des revenus Revenu disponible du père (ligne 305 ÷ ligne 306 x 100) Revenu disponible de la mère (ligne 305 ÷ ligne 306 x 100)	%	%			
	4 – Calcul de la contribution alimentaire annuelle des parents					
Note 1	: Cette contribution couvre la totalité des besoins des enfants sauf les frais pr	évus à la ligne	406.			
400	Nombre d'enfants communs aux parents concernés par la demande		_			
401	Contribution alimentaire parentale de base selon le revenu disponible des deux parents (ligne 306) et selon le nombre d'enfants (ligne 400) (Voir note 1) (Voir table)					
402	Contribution alimentaire parentale de base de chacun des parents (ligne 401 x ligne 307)					
	PÈRE MÈRE					
403	Frais de garde nets +					
404	Frais d'études postsecondaires nets +					
405	Frais particuliers nets (préciser :)+					
406	Total des frais (Voir note 2) (additionner les lignes 403 à 405) +					
407	Contribution de chacun des parents aux frais (ligne 406 x ligne 307)					

Partie 5 – Calcul de la pension alimentaire annuelle selon le temps de garde

(Ne remplir que la section correspondant à votre situation.)

- Note 2 : La pension alimentaire à payer calculée conformément à la présente partie présume que le total des frais (ligne 406) est payé par le parent qui reçoit la pension. Dans le cas contraire, effectuer les ajustements requis à la ligne 512.1, 518.1, 526.1, 534.1 ou 564.1, selon votre situation et en donner les motifs.
- Note 3 : La pension alimentaire établie à la ligne 533 ou 559 présume que la contribution alimentaire parentale de base sera assumée par chacun des parents en proportion du facteur de répartition de la garde. Dans le cas contraire, effectuer les ajustements requis à la ligne 534.1 ou 564.1, selon votre situation et en donner les motifs.

(Remplii	n 1 Garde exclusive cette section si le parent non gardien assume un droit de visite rtie de 20 % et moins.)	PÈRE	MÈRE
510	Identifier le parent non gardien (« X »)		
511	Contribution alimentaire annuelle des deux parents (ligne 401 + ligne 406)	_	
512	Pension alimentaire annuelle à payer par le parent non gardien <i>(Voir note 2)</i> (ligne 511 x ligne 307)		
512.1	Pension alimentaire annuelle à payer ajustée Motif:		
(Remplii	n 1.1 Ajustement pour droit de visite et de sortie prolongé cette section si le parent non gardien assume un droit de visite et de sortie nt entre 20 % et 40 % du temps de garde)		
513	Identifier le parent non gardien (« X »)		
514	Contribution alimentaire annuelle des deux parents (ligne 401 + ligne 406)	_	
515	Pourcentage du temps de garde pour l'exercice du droit de visite et de sortie prolon (nombre de jours ÷ 365 x 100)	gé _	%
516	Compensation pour droit de visite et de sortie prolongé (pourcentage de la ligne 515 20 % = % x ligne 401)	_	
517	Contribution alimentaire annuelle ajustée des deux parents (ligne 514 - ligne 516)	_	
518	Pension alimentaire annuelle à payer par le parent non gardien <i>(Voir note 2)</i> (ligne 517 x ligne 307)		
518.1	Pension alimentaire annuelle à payer ajustée Motif :		
	a 2 Garde exclusive attribuée à chacun des parents cette section si chacun des parents assume la garde exclusive d'au moins un des enfants)		
520	Indiquer le nombre d'enfants sous la garde du père		
521	Indiquer le nombre d'enfants sous la garde de la mère		
522	Contribution alimentaire parentale de base de chacun des parents (ligne 402)		
523	Coût moyen par enfant (ligne 401 ÷ ligne 400)	_	
524	Coût de la garde pour chaque parent (père : ligne 523 x ligne 520) (mère : ligne 523 x ligne 521)		
525	Pension alimentaire annuelle de base (ligne 522 - ligne 524) Inscrire 0 si négatif		
526	Pension alimentaire annuelle à payer <i>(Voir note 2)</i> (ligne 525 + ligne 407) Inscrire 0 si ligne 525 égale 0		
526.1	Pension alimentaire annuelle à payer ajustée Motif:		

Partie	5 – Calcul de la pension alimentaire annuelle selon le temps de garde (s	uite)		
(Remplii	n 3 Garde partagée cette section si chacun des parents assume au moins 40 % du temps e à l'égard de tous les enfants)	PÈRE		MÈRE
530	Facteur (%) de répartition de la garde (père : nombre de jours de garde		_%	%
531	Contribution alimentaire parentale de base de chacun des parents (ligne 402)		=	
532	Coût de la garde pour chaque parent (ligne 401 x ligne 530)		_	
533	Pension alimentaire annuelle de base <i>(Voir note 3)</i> (ligne 531 - ligne 532) Inscrire 0 si négatif		=	
534	Pension alimentaire annuelle à payer <i>(Voir note 2)</i> (ligne 533 + ligne 407) Inscrire 0 si ligne 533 égale 0		l	
534.1	Pension alimentaire annuelle à payer ajustée Motif:			
	cette section si plus d'un type de garde s'applique : garde exclusive et/ou la garde d'un enfar et de sortie entre 20 % et 40 % et/ou la garde partagée.) Coût moyen par enfant (ligne 401 ÷ ligne 400)	PÈRE 		MÈRE
541	Nombre d'enfants concernés par la garde exclusive			
542	Coût de la garde des enfants concernés par la garde exclusive (ligne 540 x ligne 541)		_	
543	Contribution alimentaire de base du parent gardien (ligne 542 x ligne 307)		_	
544	Écart entre le coût de la garde et la contribution alimentaire de base du parent gardien (ligne 542 - ligne 543)		_	
545	Pension alimentaire annuelle de base pour les enfants en garde exclusive (père : ligne 544 de la mère - ligne 544 du père) Inscrire 0 si le résultat est négatif (mère : ligne 544 du père - ligne 544 de la mère) Inscrire 0 si le résultat est négatif		_	
546	Nombre d'enfants concernés par la garde avec droit de visite et de sortie prolongé			
547	Coût de la garde des enfants concernés par la garde prolongée (ligne 540 x ligne 546)		_	
548 (p)	Pourcentage du temps de garde pour l'exercice du droit de visite et de sortie prolongé (père) (nombre de jours de garde		_%	
548 (m)	Pourcentage du temps de garde pour l'exercice du droit de visite et de sortie prolongé (mère)			

(nombre de jours de garde ÷ 365 x 100)

____%

Partie 5 – Calcul de la pension alimentaire annuelle selon le temps de garde (suite)

Section 4 (suite) 549 (p) Compensation pour droit de visite et de sortie prolongé du père (pourcentage de la ligne 548(p) _____ - 20 % = ___ __ % X ligne 547 (mère) 549 (m) Compensation pour droit de visite et de sortie prolongé de la mère (pourcentage de la ligne 548(m) _____ - 20 % = _ _____ % X ligne 547 (père) 550 Coût de la garde des enfants concernés par la garde prolongée ajustée (ligne 547 - ligne 549) 551 Contribution alimentaire annuelle de base du parent gardien (ligne 550 x ligne 307) 552 Écart entre le coût de la garde et la contribution alimentaire de base (ligne 550 - ligne 551) Pension alimentaire annuelle à payer pour la garde avec droit de visite 553 et de sortie prolongé (père : ligne 552 de la mère - ligne 552 du père) Inscrire 0 si le résultat est négatif (mère : ligne 552 du père - ligne 552 de la mère) Inscrire 0 si le résultat est négatif 554 Nombre d'enfants concernés par la garde partagée 555 Coût de la garde des enfants concernés par la garde partagée (ligne 540 x ligne 554) 556 Facteur (%) de répartition de la garde partagée (père : nombre de jours de garde __ ÷ 365 x 100) (mère : nombre de jours de garde ÷ 365 x 100) % 557 Contribution alimentaire parentale de base de chacun des parents pour les enfants en garde partagée (ligne 555 x ligne 307) Coût de la garde partagée pour chaque parent 558 (ligne 555 x ligne 556) 559 Pension alimentaire annuelle de base pour les enfants en garde partagée (Voir note 3) (ligne 557 - ligne 558) Inscrire 0 si négatif Sommaire de la section 4 : 560 Pension alimentaire annuelle de base pour les enfants en garde exclusive (ligne 545) 561 Pension alimentaire annuelle à payer pour la garde avec droit de visite et de sortie prolongé (ligne 553) Pension alimentaire annuelle de base pour les enfants en garde partagée 562 (ligne 559) Pension alimentaire annuelle de base totale (Voir note 3) 563 (père : (lignes 560 + 561 + 562 du père) - (lignes 560 + 561 + 562 de la mère)) Inscrire 0 si négatif (mère: (lignes 560 + 561 + 562 de la mère) - (lignes 560 + 561 + 562 du père)) Inscrire 0 si négatif 564 Pension alimentaire à payer (Voir note 2) (ligne 563 + ligne 407) Inscrire 0 si ligne 563 égale 0 Pension alimentaire annuelle à payer ajustée

564.1

Motif:_

Parti	rtie 6 – Capacité de payer du débiteur	
600	Revenu disponible du parent devant payer la pensio (ligne 305)	n alimentaire
601		
602	Pension alimentaire annuelle à payer selon les calcu sections de la partie 5	uls d'une des
603	Pension alimentaire annuelle à payer (inscrire le montant le moins élevé des lignes 601 et 602)	
	rtie 7 – Entente entre les parents soumise à la vé	
pens		ormément à l'article 587.3 du Code civil, d'un montant de lé selon l'une des sections de la partie 5 ou la partie 6 du
700	Pension alimentaire annuelle à payer	
701	Pension alimentaire annuelle à payer selon l'entente	convenue entre les parents
702	Indiquer l'écart entre les deux montants (ligne 701)	
703	Énoncer avec précision les motifs de cet écart:	
Parti	rtie 8 – Fréquence des versements de la pension	alimentaire
222	I I I I I I I I I I I I I I I I I I I	
800	<u> </u>	nontant de la pension alimentaire à payer (Voir note 4):
	Mensuelle (÷ 12) \$\$ Aux 2 semaines (÷ 26) \$	2 fois par mois (÷ 24) \$ Hebdomadaire (÷ 52) \$
	Autres (préciser :	
	Cette fréquence est :	_
	offerte demandée	convenue décidée par le tribunal
801	Date du 1 ^{er} versement :	

Note 4 : Si le versement de la pension se fait par l'intermédiaire du ministre du Revenu conformément à la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, la fréquence des versements de la pension pourra être ajustée selon les modalités prévues par cette loi.

Jour

Mois

Année

Partie 9 – État de l'actif et du passif de chaque parent

ACTIF: Indiquer l'argent comptant, les sommes en dépôt dans des comptes de banque ou d'autres institutions financières et la valeur marchande des biens par catégorie (sans tenir compte des dettes qui y sont rattachées): immeubles, meubles, automobiles, oeuvres d'art, bijoux, actions, obligations, intérêts dans une entreprise, autres placements, régimes de retraite, régimes d'épargne-retraite, créances, etc.

PASSIF: Indiquer les dettes ou engagements financiers de toute nature contractés sous forme de prêt ou d'ouverture de crédit (prêt hypothécaire, prêt personnel, marge de crédit, cartes de crédit, ventes à tempérament, cautionnements, etc.) ou que vous devez payer en application d'une loi (dettes fiscales, cotisations, redevances et autres droits impayés, etc.) ou d'une décision d'un tribunal (dommages-intérêts, pensions alimentaires, trop perçu d'assurance-emploi ou de sécurité du revenu, amendes, etc.)

ACTIF DU PÈRE	VALEUR	PASSIF DU PÈRE	VALEUR	
Autres (fournir les détails) TOTAL		Autres (fournir les détails) TOTAL		
TOTAL		SOMMAIRE (actif - passif)		
ACTIF DE LA MÈRE	VALEUR	PASSIF DE LA MÈRE	VALEUR	
	-			
Autres (fournir les détails)		Autres (fournir les détails)		
TOTAL		TOTAL		
IOTAL		Sommaire (actif - passif)		
Partie 10 – Déclaration sous serr	nent	COMMANCE (dotti passii)		
Je déclare que les renseignements donnés exacts et complets, en ce qui me concerne	s ci-dessus sont	Je déclare que les renseignements donnés o exacts et complets, en ce qui me concerne, e		
à		à		
e ième jour de		le ième jour de		
Signature du père		Signature de la mère		
Déclaration faite sous serment devant moi		Déclaration faite sous serment devant moi		
à		à		
le ième jour de		le ième jour de		
Signature de la personne habilitée à recev	oir le serment	Signature de la personne habilitée à recevoir	r le serment	